

Gérer le développement des compétences de vos salariés : la méthode ACRE



Présentation:

L'entreprise doit s'assurer du maintien et du développement des compétences ses salariés (art. L6111-1 du code du travail). Pour cela, elle a obligation de mettre en œuvre un plan de maintien et développement des compétences au sein de son entreprise. La loi de 2018 impose des changements notoires au gestionnaire de la formation : on ne parle plus de recenser des besoins en formation mais des besoins en compétences. Remplacer le traditionnel plan de formation (PF) par un plan de maintien et de développement des compétences (PMDC) doit être l'occasion pour l'entreprise de faire de cette obligation un levier stratégique de développement et de performance de l'entreprise.

Dans cette formation, nous visiterons les 4 temps de la gestion du développement des compétences via la méthode ACRE afin de vous donner les clefs d'un outil de performance de l'entreprise.

Public:

Toute personne impliquée dans l'élaboration / la gestion du PMDC

Pré requis - aucun

Objectifs pédagogiques:

- ✓ Comprendre les enjeux de la réforme sur la gestion des compétences
- ✓ Réaliser un bilan des compétences nécessaires au fonctionnement de l'entreprise
- ✓ Recenser les compétences présentes dans l'entreprise
- ✓ Connaître les outils à disposition pour construire et mettre en œuvre le PMDC
- ✓ Planifier les actions
- ✓ Evaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du PMDC

INTRA
sur devis

Durée
3 jours

Programme

1 : Analyser les besoins en compétences

- Les enjeux socio-économiques pour l'entreprise
- Besoins en compétences de l'entreprise : logique descendante
- Besoins en compétences des salariés : logique montante

2 : Concevoir le PDC

- Les acteurs internes et externes
- Les dispositifs
- Les financements

3 : Réaliser le PDC

- Finaliser le PDC
- Présentation au CSE
- Communiquer auprès des salariés
- Planifier et déployer les actions

4 : Evaluer le PDC

- Définir les indicateurs
- Construire les tableaux de bords
- Présenter le bilan à la direction, au CSE

Moyens et méthodes pédagogiques :

pédagogie active basée sur un minimum d'apports théoriques et une mise en pratique sous forme d'études de cas, d'analyse documentaire... Des travaux personnalisés inter sessions pourront être mis en œuvre.

Evaluation des acquis par le formateur (Exercices, QCM...)

Evaluation de satisfaction à la fin de la formation

Un certificat de réalisation sera délivré aux stagiaires à l'issue de la formation